



Les Médias et la COVID-19 en Afrique de l'Ouest

Cas du Togo



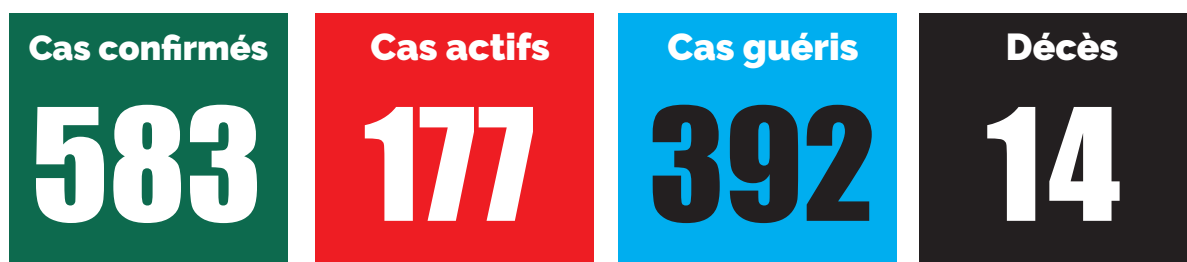
in partnership with



Introduction

Depuis six (06) mois, la pandémie du Coronavirus qui s'est installée sur tous les continents progresse, causant plus de 540.000 morts dans le monde. La quasi-totalité des gouvernements a pris la mesure du caractère très contagieux du virus ainsi de sa dangerosité. Selon le contexte et la situation, et en dehors des mesures barrières, chaque pays a mis en œuvre des dispositions pour limiter la propagation de la maladie. Outre les pertes en vies humaines, cette pandémie a frappé de plein fouet l'économie mondiale. Les pays du tiers monde sont les plus touchés par les effets de la COVID-19. Le Togo n'échappe pas à cette tragédie.

Au Togo, avec un total de 583 cas confirmés (pour 177 cas actifs, 392 personnes guéri(e)s et 14 décès) à la date du 25 juin 2020 contre 443 cas positifs (pour 215 personnes guéri(e)s, 215 cas actifs et 13 décès) au 1er juin, selon les chiffres du site officiel dédié à la pandémie (www.covid19.gouv.tg), la propagation de la pandémie semble être maîtrisée.



Cas au 1er juin 2020

Après plusieurs semaines d'état d'urgence sanitaire due à la pandémie du Coronavirus, les conséquences ne font que s'accumuler et les secteurs les plus touchés crient leur ras le bol face à une situation qui ne finit pas.

Le 08 Juin 2020, sur la base des rapports du Conseil scientifique confirmant la tendance à la stabilisation de la pandémie au COVID-19, le Gouvernement a décidé à compter du mardi 09 juin 2020, de la levée totale du couvre-feu, la levée du bouclage des villes fermées. Mais le port de masques est rendu obligatoire pour tous.

Malgré cet assouplissement des mesures qui étaient également sensées donner un coup de souffle à l'économie nationale, les secteurs d'activités économiques peinent toujours à reprendre. Parmi les secteurs les plus touchés par la maladie au Coronavirus figurent en bonne place les médias. En effet, rien n'a fondamentalement changé au niveau des médias qui continuent de tirer le diable par la queue.

Suite aux observations, il ressort que le mois de juin constitue un tournant décisif dans la lutte contre la pandémie au Togo. Dernier mois de la mise en œuvre de l'état d'urgence sanitaire, il a permis aux autorités compétentes de faire le point dans la lutte contre cette pandémie et permettre un retour à la normale par la levée de certaines mesures anti covid-19. Ce post-confinement sonne comme une "petite victoire" sur la pandémie qui devient désormais une endémie, les courbes de contagions n'ayant plus connu de pics.

Il revient alors de conduire une analyse sur non seulement l'impact de la COVID-19 sur les entreprises de presse mais aussi sur la situation des médias suite à la levée des mesures restrictives qui ont perturbé leurs modes opératoires. C'est dans ce cadre que la présente étude, deuxième de son genre, a été entreprise et réalisée par l'Union des Journalistes Indépendants du Togo (UJIT) et son partenaire Media Foundation for West Africa (MFWA).

Le présent rapport montre l'évolution de l'impact de la COVID-19 sur le paysage médiatique togolais courant mois de mai et juin 2020 et se décline sur cinq aspects dont la survie des médias dépend : la disponibilité et l'accessibilité de l'information relatives à la COVID-19 ; le contexte juridique et politique ; la sécurité des journalistes ; la viabilité économique ; et l'appui aux médias.

Disponibilité et Accessibilité de l'Information

Tout le long des mois de mai et juin, les médias ont continué par avoir accès aux informations via le site officiel du gouvernement togolais (www.covid19.gouv.tg) qui est actualisé chaque jour et à travers des émissions sur les médias audiovisuels tant publics que privés. Les spécialistes de la santé y passent pour donner des informations sur la pandémie au Coronavirus et sensibiliser les populations sur le respect des mesures barrières.

Le gouvernement organise également des conférences de presse hebdomadaires (chaque mercredi) animées par la Coordination Nationale de Gestion de la Riposte à la COVID-19 (CNGR-C19) pour permettre aux journalistes d'avoir des réponses à leurs inquiétudes et faire la lumière sur les stratégies et moyens mis en œuvre dans la lutte.

En ce qui concerne l'accès à l'information, l'un des défis majeurs que rencontrent les professionnels des médias, relève du coût très élevé de la connexion internet qui de surcroît reste toujours instable. **«Je suis obligé de me déplacer pour trouver un wifi gratuit pour pouvoir bien faire mon travail. Sinon avec la connexion de mon portable, je ne peux pas m'amuser à faire des recherches car, à peine tu lances la recherche et tes mégas s'épuisent. Moi je manque de moyens pour souscrire régulièrement aux mégas»**, a avoué Dieudonné MAWU, journaliste à "La Dépêche".

Les hommes de presse ont également été impactés par les mesures de couvre-feu en raison du manque de laissez-passer permettant la collecte des informations en dehors des heures ouvrables. Jusqu'en mai, les journalistes n'ont toujours pas reçu de "laissez-passer". Cette situation a impacté la grille de programme des organes de presse ainsi que leurs modes opératoires.

Selon Eugénie GADEDJISSO, journaliste à radio "Pyramide Fm" à Lomé, **«A cause du couvre-feu, les journaux (éditions) étaient ramenés à 17h au lieu de 19h et c'était un bulletin d'information qu'on passe. A part ça, les reportages de terrains ont diminués, on prend les interviews par téléphone»**.

Avec la levée du couvre-feu, les choses n'ont pas encore repris leurs cours normales, comme le souligne Junior AGBEKPONOU, Rédacteur en Chef à l'hebdomadaire "Nouvelle Opinion".

«Puisqu'on n'avait pas de "laissez-passer" malgré les nombreuses sollicitations des journalistes de la presse privée, ceux du public ayant eu le précieux sésame, on avait pris l'habitude de respecter les horaires du couvre-feu, et nous faisons l'effort de revenir plus tôt à la maison».

Les mesures de l'état d'urgence sanitaire décrétées le mercredi 1er avril 2020 par le président de la République, Faure Gnassingbé, ont été légèrement assouplies. Sur la base de l'évolution de la pandémie et les rapports du Conseil scientifique, le couvre-feu a connu des allègements successifs passant de 20h à 5H du matin à 22h à 5h du matin, avant d'être totalement levé en début juin.

Cadre juridique et politique

Les mesures prises par le gouvernement pour contrer la propagation du coronavirus restent toujours d'actualité. Les journalistes sont astreints à ces règles au même titre que la population au risque de tomber sous le coup de la loi.

L'article 847 du nouveau Code pénale togolais dispose que :

«Quiconque contrevient aux mesures obligatoires d'hygiène et de prophylaxie prise par décret sur proposition du ministre en charge de la santé, instituant l'état d'alerte sanitaire dans une localité ou une région pour une période déterminée et renouvelable au besoin, est puni d'une peine d'emprisonnement d'un (01) à six (06) mois et d'une amende de cent mille (100.000) à deux millions (2.000.000) de francs CFA ou de l'une des deux peines».

La section 1 du code intitulée: De l'exposition d'autrui aux risques précise en son article 181 que:

«Toute personne qui expose directement autrui à un risque immédiat de mort ou de blessures de nature à entraîner une mutilation ou une infirmité permanente par la violation manifestement délibérée d'une obligation particulière de sécurité ou de prudence imposée par la loi ou le règlement est punie d'une peine d'emprisonnement d'un (01) à trois (03) an(s) et d'une amende d'un million (1.000.000) à cinq millions (5.000.000) de francs CFA ou de l'une de ces deux peines. Est assimilée à l'exposition d'autrui aux risques sanctionnés à l'alinéa précédent et punie des mêmes peines, la commercialisation, directe, de produits contenant des éléments de nature à porter atteinte à la santé humaine. Lorsqu'un enfant âgé de moins de dix-huit (18) ans est victime des faits visés au présent article, la peine d'emprisonnement est portée de trois (03) à cinq (05) ans et l'amende de cinq millions (5.000.000) à vingt-cinq millions (25.000.000) de francs CFA».

Au regard de tout ce qui précède, il est clair que le journaliste, citoyen de la nation, doit prendre des dispositions pour éviter d'abord de contracter la maladie du coronavirus et ensuite de la transmettre à autrui, en respectant les mesures de port de masque, devenue obligatoire, la distanciation sociale et le lavage de mains partout où il se rend dans le cadre de son travail. Car, nul n'est au-dessus de la loi.



port obligatoire de masque faciaux

Sécurité des Journalistes

Durant les mois de mai et juin 2020, aucune agression ni menace sur un journaliste dans l'exercice de son métier, n'ont été signalées. **«A notre niveau, aucune plainte d'agression ni menace n'a été enregistrées sur nos membres»**, a confié Isidore KOUWONOU, le Secrétaire général du Syndicat National des Journalistes Indépendants du Togo (SYNJIT). Même son de cloche au niveau de l'Union des Journalistes Indépendants du Togo (UJIT).

Sur le plan sanitaire, il convient également de souligner la prise de disposition par les hommes de presse ainsi que par les médias en vue de se protéger. On compte la disponibilité des dispositifs de lavage des mains ainsi que les gels hydro-alcoolisés. Nombres d'organes de presse ont également adopté la politique du masque obligatoire et du travail par rotation.

Viabilité Economique

Tout le long du mois de mai, la vie économique des organes de presse et la sécurité de l'emploi des journalistes ne se sont pas améliorées. La traversée du désert continue pour la plupart des médias. **«Le congé technique est toujours d'actualité. Les confrères sont toujours à la maison et seuls ceux qui sont aux éditions viennent et repartent juste après, puisqu'il n'y a pas de reportages. Et les salaires sont payés par acompte aux employés»**, a indiqué la Rédactrice en chef de radio "Kanal Fm", Patricia ADJISSEKU.

Si des tensions de trésorerie s'observent au sein de certains médias, la situation est relativement

différente à la radio "Pyramide". Eugénie GADEDJISSO, journaliste au sein de la radio, indique : **«Nous à Pyramide nous venons tous depuis le début de la maladie, nos salaires sont restés inchangés et payés à temps».**

Malgré cette relative différence de la situation au niveau de certains médias, le choc financier qui ressort de la COVID-19 a fait écho sur tous les acteurs impliqués dans l'activité des médias. Les vendeurs et les distributeurs de journaux sont durement touchés par les conséquences collatérales de la maladie du Coronavirus sur les médias. Aussi, les conséquences sur les médias ont déjà commencé à se révéler douloureuses.

«Nous avons moins de journaux à distribuer et c'est difficile pour nous, puisque nous sommes rémunérés par distribution», s'est plaint Moïse AKOULA, distributeur de plusieurs journaux de la place.

Face à la pandémie, les journalistes togolais ont largement fait l'expérience de la précarité de leur métier et de leur vulnérabilité. **«Cette maladie a dévoilé notre vulnérabilité. Nous devons réfléchir à comment rendre désormais viable nos organes de presses. Je pense à mon avis qu'il faut passer de simples organes aux entreprises ou mieux aux sociétés de presse comme l'exige le nouveau code de la presse»**, a déploré Alphonse TCHAOU, directeur de publication par intérim du journal "Chronique de la Semaine".

Au vu de l'état des lieux résultant des mesures drastiques mises en œuvre afin d'endiguer le virus, l'on aurait pensé que la levée de ces mesures favoriserait un redémarrage des activités économiques dans plusieurs secteurs y compris celui des médias. Cependant, depuis la levée des mesures dans le mois de juin, les hommes de presse n'ont pas connu une amélioration de leurs situations et continuent de se tourner les pouces en raison du manque d'activités.

Selon Mlle Bernadette AYIBE, journaliste à Savoir News, une agence de presse à Lomé, **«malgré la levée du couvre-feu et autres mesures restrictives, rien ne va ! Mais le travail reste tel quel»**, pointant ainsi du doigt la précarité dans laquelle végètent les acteurs des médias. **«Il n'y a plus de reportages, et si tu n'inities pas quelques activités parallèles qui te rapportent quelque chose pour arrondir la fin du mois, je crois franchement que ce serait la catastrophe. L'on ne cesse de prier pour que les choses entrent vraiment dans l'ordre».**

Dans le but d'assurer leur propre survie, les organes de presse ont adopté nombres de stratégie visant à réduire le coût des charges salariales. Selon Margueritte SIMTAYA, journaliste à la Télévision Deuxième (tv2). **« Cette pandémie a exacerbé la vulnérabilité de nos organes de presse. Le personnel a été mis en deux groupes, les salaires revus à la baisse, et des congés techniques ainsi que d'autres mesures ont permis à la direction de la télévision de tenir le coup ; on nous annonce la reprise normale des choses dès juillet...»**, a-t-elle confié.

La vie économique des médias et la sécurité de l'emploi des professionnels des médias, comme on peut le constater, ne se sont guère améliorées courant mois de juin. La situation sanitaire n'a fait qu'accentuer la fracture déjà béante, que le couvre-feu avait corsée.

Appui aux Médias

S'agissant des organisations privées locales et internationales qui ont appuyé les médias afin que ceux-ci puissent mener à bien leur travail, on peut citer Aimes-Afrique, une association de médecins qui a doté l'ATOPPEL (Association Togolaise des Organes de la Presse Privée en Ligne) du matériel de protection.

Outre les aides en bavettes, gel hydro alcoolique et matériels de lave-mains apportés par certaines structures (ONG, Associations, etc.) aux organisations de presse togolaise, la Délégation de l'Union Européenne au Togo a marqué, en début du mois de juin, un pas important dans le soutien aux médias togolais dans la lutte contre la pandémie, à travers un projet de sensibilisation budgétisé à hauteur de 65,5 millions de francs CFA et regroupant 80 médias togolais (télévision, radios, presse écrite et en ligne).

En effet, dans le cadre du projet "intensification de la sensibilisation sur la pandémie à coronavirus", un lot de matériel de protection contre la COVID-19 a été ainsi réceptionné, le 05 juin dernier, par les organisations patronales de presse. Il s'agit de l'Observatoire Togolais des Médias (OTM), le Conseil National des Patron de Presse (CONAPP) appuyés par le Patronat de la Presse Togolaise (PPT), l'Union des Radios et Télévisions (URATEL) et l'Association Togolaise des Organes de la Presse Privée en Ligne (ATOPPEL).



version numérique de la publication de nouvelles

Par ailleurs, des organes, surtout ceux de la presse écrite, qui éprouvaient déjà des difficultés à paraître régulièrement du fait de la précarité et du coût élevé des intrants et impressions papiers, ont reçu l'autorisation de la Haute autorité de l'audiovisuelle et de la communication (HAAC) de paraître seulement en version numérique (PDF).

Cependant certains téméraires comme "Liberté", "L'Alternative", "Union pour la Patrie", "La Dépêche" et "Togo matin" ont continué par paraître sur papier et également alimenter leur site internet en informations.

Cette décision de la HAAC unanimement saluée par l'ensemble des organes de presse et dénoncé par les imprimeurs, a permis à une large majorité de médias, surtout de la presse écrite, de multiplier ainsi des parutions. Des hebdomadaires tels "Le Dauphin", "Le Soleil", "Humanité", etc., qui avaient disparu des étals des kiosques, ont fait leur come-back sur les différentes plateformes.

Conclusion

Le retour à la normale, notamment la levée totale du couvre-feu, lance la reprise des activités socioprofessionnelles dans le respect de certaines nouvelles mesures telles le port obligatoire de bavette (cache-nez) et l'observation des mesures barrières mais cette reprise tout de même reste timide. Désormais, bien que les conséquences de la maladie à coronavirus soient palpables, la peur de cette maladie commence à quitter les Togolais dans leur grande majorité. «**Nous devons apprendre à vivre avec le virus**», a conseillé le médecin-Colonel Djibril Mohaman, premier responsable de la CNGR-C19, le 24 juin dernier, lors du point de presse hebdomadaire de la structure, sur l'évolution de la pandémie. Les mesures barrières sont une excellente approche pour rester à l'abri d'une contamination à l'échelle du coronavirus en attendant qu'un traitement efficace ou un vaccin soit trouvé. Durant ce combat qui va durer encore on ne sait combien de temps, les acteurs des médias continuent leur chemin de croix tout en caressant le rêve d'un lendemain meilleur.